

VAE

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience

 Wattignies
 ou délocalisation selon besoin
 


La VAE ou validation des acquis de l'expérience permet à un salarié, qu'il soit en poste de direction, dans la ligne hiérarchique ou dans le centre opérationnel, de faire valider ses compétences et son expérience professionnelles par un titre, un diplôme ou une certification.

C'est aussi l'occasion pour le directeur d'une structure d'identifier, de valoriser les compétences de ses salariés mais aussi de les motiver et les fidéliser.

Objectifs

L'accompagnement guide le candidat dans la formalisation de son expérience à travers une assistance au travail sur la méthode pour élaborer le dossier de VAE.

- 1-Expliciter et formaliser vos activités professionnelles et associatives
- 2-Reconnaître et mettre en valeur vos compétences
- 3-Répondre aux exigences du référentiel du diplôme souhaité
- 4-Structurer votre pensée et vos écrits
- 5-Préparer la situation de l'entretien oral

Atouts pédagogiques

- + Un accompagnement entièrement individualisé et personnalisé
- + Un démarrage tout au long de l'année
- + Une écoute active de votre parcours professionnel et associatif
- + Des accompagnatrices et accompagnateurs engagés
- + Une aide à l'écriture et à la formalisation de votre dossier

Insertion professionnelle optimale

- + Faire reconnaître et valoriser ses compétences professionnelles
- + S'auto-évaluer et conforter ses savoir-faire et ses connaissances par une qualification reconnue
- + Progresser vers un nouveau poste et des responsabilités renforcées
- + Suivre une formation nécessitant des pré-requis en termes de diplôme
- + Entretenir son employabilité et préparer une reconversion vers des activités diversifiées ou un nouveau métier

Métiers visés et débouchés

L'ensemble des diplômes du Ministère des Sports est accessible par V.A.E.



Isabelle CRESPIN
 Coordinatrice de la VAE et de son accompagnement
 isabelle.crespin@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Gestion et suivi administratifs
 formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr



Obtenir tout ou partie du diplôme souhaité par la Validation des Acquis de l'Expérience, c'est également s'inscrire dans une démarche active au cours de laquelle vous aurez trois interlocuteurs essentiels avec lesquels vous devez veiller à faire le lien, à savoir :

1. La DRAJES (anciennement DRDJS)
2. Le CREPS Hauts de France
3. Votre ou vos financeurs

AXE 1

DEMANDER L'AVIS DE RECEVABILITÉ DE LA DRAJES

- + Site informatique de la DRAJES, onglet VAE
- + Télécharger deux documents : le formulaire de recevabilité CERFA et la notice explicative
- + Renseigner avec soin le formulaire de recevabilité CERFA avec les documents demandés et envoyer votre dossier par voie postale

Après étude de votre dossier, les services de la DRAJES vous délivreront ou pas votre avis de recevabilité.

Si vous obtenez votre avis de recevabilité, vous êtes autorisé à poursuivre une démarche VAE pour le diplôme souhaité. Si vous n'obtenez pas votre avis de recevabilité, vous n'êtes pas autorisé à poursuivre une démarche VAE pour le diplôme souhaité mais vous pouvez envisager une entrée en formation.

Dans les deux cas, contactez le CREPS Hauts de France si vous le souhaitez pour tous renseignements soit sur l'accompagnement VAE soit pour une entrée en formation et construire votre parcours individualisé de formation lors d'un entretien de positionnement.

AXE 2

S'INSCRIRE À L'ACCOMPAGNEMENT VAE AU CREPS HAUTS-DE-FRANCE

- + Site informatique CREPS Hauts de France, onglet formation
- + Le dossier d'inscription peut être téléchargé après remplissage du formulaire de préinscription sur le site internet du CREPS.
- + Ce dossier à imprimer est à compléter et à accompagner des pièces requises. Il doit être retourné au CREPS de Wattignies par voie postale.
- + Contacter la gestionnaire de la VAE ou la coordonnatrice de la VAE pour l'envoi d'un devis, d'un dossier d'inscription ou toutes autres demandes d'information

AXE 3

DÉFINIR SON OU SES FINANCEMENTS

+ ATTENTION certaines demandes de financements nécessitent du temps, soyez vigilants

+ Choisir le ou les financements car plusieurs possibilités vous sont accessibles selon votre situation : OPCO, Pôle Emploi, personnel, Transitions Pro, CPF...

+ Informer le CREPS de votre type de financement car certains nécessitent une communication rapide entre vous et le CREPS pour l'obtenir

+ Avoir une communication fluide et réactive et se coordonner avec le CREPS Hauts de France

L'accompagnement débute tout au long de l'année une fois le dossier d'inscription reçu avec les pièces administratives et le financement obtenu.